



Mme Jennifer Bellay, SNEPAP FSU IDF

M. Stéphane Tinard, SOLIDAIRES JUSTICE IDF,

A Paris le 8/12/2022,

OBJET : Salaires non perçus en entier et prime d'installation (PSI) non perçue DISP PARIS

Monsieur le Directeur interrégional,

Les syndicats SNEPAP –FSU et SOLIDAIRE JUSTICE souhaitent vous interpellier sur les difficultés rencontrées depuis septembre par un grand nombre d'agents et agentes des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et d'établissement pénitentiaire (EP) de la DISP de PARIS (CPIP, personnels administratifs, DPIP élèves ou titulaires et personnels de surveillance), qu'ils soient aussi bien nouvellement titulaires en premier poste sur la DI, que titulaires arrivant suite à une mutation.

En effet une grande partie d'entre eux et elles ne perçoivent pas leur rémunération mensuelle en entier et certains n'ont toujours pas perçue la prime spéciale d'installation (PSI) comme prévu par le décret n°89-259 du 24 avril 1989.

Au regard de la cherté de vie en Ile de France et de l'inflation actuelle, des collègues se retrouvent en grande précarité financière et rencontrent de ce fait des difficultés dans leurs quotidiens pour assumer leurs charges courantes, leurs traitements n'étant versés que partiellement.

Il nous paraît souhaitable que vous vous penchiez, avec vos services, sur les raisons et la chaîne de responsabilité qui nous amène aujourd'hui à cette situation intolérable pour des agents et agentes qui, au quotidien, sont dévoués à leurs missions et qui, du fait des lenteurs et erreurs de l'administration, se retrouvent dans des situations financières et personnelles catastrophiques.

Nos organisations souhaitent que ces situations soient réglées de toute urgence et en priorité, afin que nos collègues soient rétablis dans leurs droits et que vous mettiez tout en œuvre, y compris si nécessaire par le renforcement des équipes en charge de ses questions dans vos services, pour que ce genre de difficultés ne puisse plus se reproduire à l'avenir.

Dans l'attente d'une prompt action de vos services, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, nos salutations distinguées.

SNEPAP FSU, 12-14 rue Charles Fourier, 75013 PARIS

SOLIDAIRES JUSTICE IDF, 31, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS